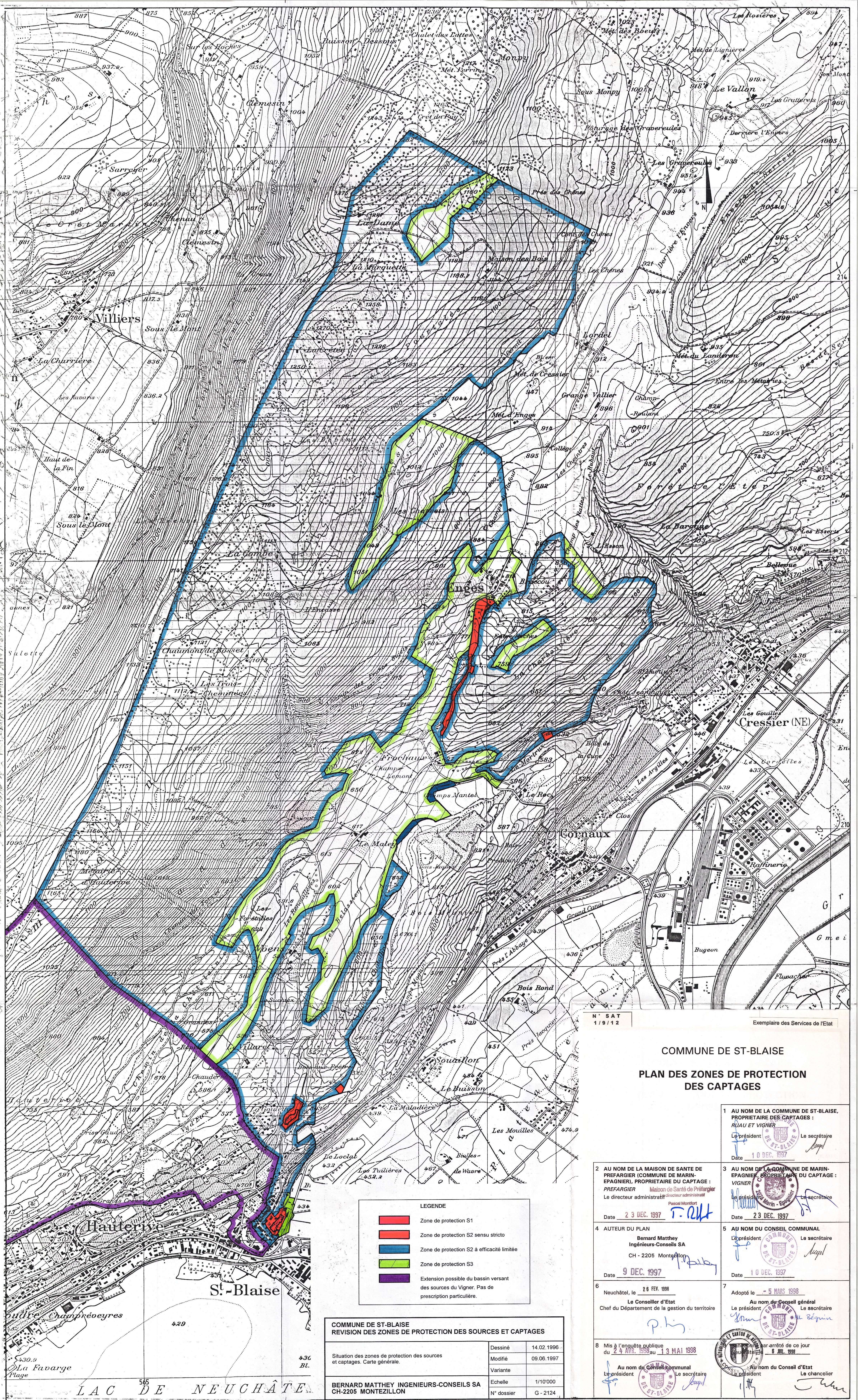




LEGENDE

- Zone de protection S1
- Zone de protection S2 sensu stricto
- Zone de protection S2 à efficacité limitée
- Zone de protection S3
- Extension possible du bassin versant des sources du Vigner. Pas de prescription particulière.

COMMUNE DE ST-BLAISE REVISION DES ZONES DE PROTECTION DES SOURCES ET CAPTAGES	
Situation des zones de protection des sources et captages. Carte générale.	Dessiné 14.02.1996 Modifié 09.06.1997 Variante
BERNARD MATTHEY INGENIEURS-CONSEILS SA CH-2205 MONTEZILLON	Echelle 1/10'000 N° dossier G-2124

N° SAT 1/9/12

Exemplaire des Services de l'Etat

COMMUNE DE ST-BLAISE

PLAN DES ZONES DE PROTECTION DES CAPTAGES

1 AU NOM DE LA COMMUNE DE ST-BLAISE, PROPRIETAIRE DES CAPTAGES : RUAU ET VIGNER Le président Date 10 DEC. 1997	3 AU NOM DE LA COMMUNE DE MARIN-EPAGNIER, PROPRIETAIRE DU CAPTAGE : VIGNER Le président Date 23 DEC. 1997
2 AU NOM DE LA MAISON DE SANTE DE PREFARGIER (COMMUNE DE MARIN-EPAGNIER), PROPRIETAIRE DU CAPTAGE : PREFARGIER Maison de Santé de Préfargier Le directeur administratif Date 23 DEC. 1997	5 AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président Date 10 DEC. 1997
4 AUTEUR DU PLAN Bernard Matthey Ingénieurs-Conseils SA CH - 2205 Montezillon Date 9 DEC. 1997	6 Neuchâtel, le 26 FEV. 1998 Le Conseiller d'Etat Chef du Département de la gestion du territoire
7 Adopté le 5 MARS 1998 Au nom du Conseil général Le président Au nom du Conseil d'Etat Le chancelier	8 Mis à l'enquête publique du 24 AVR. 1998 au 13 MAI 1998 Au nom du Conseil communal Le président Le secrétaire